

# Décision N°2019/005

<u>Objet</u>: Déménagement de la SAS « l'Atelier C'MACOM » au sein du pôle d'entreprises CA2C

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Gattorneroo

Caudry

Caullery

Clary Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Lighty-en-Ci

Malincourt

Maretz Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

## Personne responsable:

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis

## Monsieur le Vice-Président expose :

La société « l'Atelier C'MACOM », dirigée par Monsieur Emmanuel TAQUET, loue, au sein du Pôle d'entreprise CA2C de Beauvois-en-Cambrésis, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 le bureau B02 d'une superficie de 30 m².

L'activité est croissante, le besoin d'espace en découle, Monsieur TAQUET a donc émis le souhait de transférer, si cela était possible, son activité dans un local plus grand au sein du pôle d'entreprise CA2C.

Aussi, le seul local disponible au sein du pôle d'entreprises CA2C, d'une superficie plus importante est le LT 03 d'une superficie de  $60~\text{m}^2$  laissé vacant (au  $1^{\text{er}}$  juillet 2019) par le départ de la Société « INNOVING ».

Après consultation des élus communautaires.

### Le Président de la CA2C

### **DECIDE**

- D'ACCEPTER le transfert de l'activité de la société « l'Atelier C'MACOM » du B 02 au LT 03 au sein du pôle d'entreprises CA2C de Beauvois-en-Cambrésis
- En conséquence, de réviser le montant du loyer mensuel de 222,80 € HT à 356,48 € HT.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 15 juillet 2019 et de la publication le

15 juillet 2019

Vu,

Pour expédition conforme

Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,

Maire du CATEAU-CAMBRESIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON